

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 371G Subvention à l'association Onze mille potes (11e)

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.500 euros à l'association « Onze mille potes » (11^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Mme TROSTIANSKY au nom de la 6^e commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 € est attribuée à l'association « Onze mille potes » (n°ASTRE X09078; n° dossier 2010-01293, n° SIMPA : 44382), dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault (11^{ème}), pour le fonctionnement de sa bagagerie sise 42 rue Oberkampf (11^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 58, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.